

Neuville-les-Dames

01400



Neuville les Dames, le 12 avril 2024

ARRETE DU MAIRE

OBJET –SERPOLLET - Réglementation temporaire de la circulation pour des travaux d'alimentation électrique – Transformateur (Dossier SIEA 2022-0323ER), « allée Sophie de Grouchy – Rue de la Poste RD80 et rue des sablonnières RD 64 » dans la période du 15 avril au 16 mai 2024.

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213--1,

VU le code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande en date du 16 février 2024, formulée par l'entreprise SERPOLLET, représentée par M. VECCHIO Jérôme – ZA les Baissees – 68 impasse Chileys – 01440 VIRIAT

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation à l'adresse suivante « **Allée Sophie de Grouchy Rue de la Poste RD80 et rue des sablonnières RD 64** » pour des travaux d'alimentation électrique dans la période du 15 avril au 16 mai 2024.

ARRETE

Article 1er – Pour permettre la réalisation de travaux précités, la circulation des véhicules et le stationnement seront réglementés de la façon suivante **dans la période du 15 avril au 16 mai 2024**, selon les nécessités du chantier :

Zone 1 Allée sophie de Grouchy : circulation alternée par panneaux alternats B15 et C18 et stationnements interdits sur le parking de l'école

Zone 2 Rue de la poste RD 80 : Circulation alternée par feux

Zone 3 Rue des sablonnières RD 64 : Circulation alternée par feux (GC axe ½ chaussée)

Article 2 – Les accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

Article 3 – Les signalisations appropriées aux différentes restrictions seront mises en place et déposées par l'entreprise SERPOLLET.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché à la mairie.

Ampliation sera adressée à :

- Entreprise SERPOLLET (courriel : jérôme.vecchio@serppollet.com)
- Communauté des brigades de gendarmerie de Chatillon-sur-Chalarnon/Vonnas, 01400 Chatillon-sur-Chalarnon (courriel : cob.chatillon-sur-chalarnon@gendarmerie.interieur.gouv.fr),
- Centre de secours de Neuville-les-Dames (courriel),
- Service technique municipal.

Acte rendu exécutoire après
- publication et notification le
Le maire,



Le Maire,


Michel CHALAYER